DÉLIBÉRATION N° 2025-011 DU SYNDICAT MIXTE "Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"

Délibération prise en séance du 14 AVRIL 2025 à 14h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 14 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents: M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Jean-Michel ARNAL, M. Régis NESPOULOUS, M. Yves REGOURD, M. Serge GELY

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA, M. Christophe LABORIE, M. Claude ASSIER

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, Mme Kateline DURAND, Mme Emilie SAULES LE BARS

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet: Vote du budget primitif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5722-1 et suivants,

Considérant que le rapport portant sur le budget primitif 2024 présenté au Comité syndical du 14 avril 2025 ont été adressés à ses membres le 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'examen du rapport concernant le budget primitif 2025, ci-annexé,

Vu le budget primitif 2025 ci-annexé,

Après avoir entendu la présentation du budget primitif 2025, le Comité syndical DECIDE :

- d'ADOPTER l'ensemble des inscriptions en dépenses et en recettes du budget primitif 2025, par section et par chapitre ;
- d'AUTORISER le Président à effectuer des virements de crédits entre chapitre pour des dépenses réelles (hors dépenses de personnel) dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles totales de chaque section.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Jean-Luc CALMELLY

<u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Nombre de membres en exercice : 12
- Nombre de membres présents : 6Nombre de suffrages exprimés : 9